



Janvier 2015

## Mairie de Barfleur



Madame, Mademoiselle, Monsieur,  
Chers concitoyens,

La nouvelle équipe municipale est dorénavant en place. Elle s'est mise au travail avec ardeur. Nos employés communaux ont déjà concrétisé quelques-uns de nos engagements électoraux. D'autres actions ont suivi, notamment sur la réfection des voiries. Vous en trouverez le détail dans les pages qui suivent.

Les personnels de la mairie, du camping et du port travaillent eux aussi à l'unisson. Je les remercie tous pour leur bonne adaptation à la nouvelle équipe élue.

Je constate, lors des entretiens que j'ai eus avec nombre d'entre vous, que vous attendez tous de la nouvelle municipalité une véritable écoute de vos besoins et fort logiquement qu'elle apporte réponse à vos demandes. Si vous souhaitez nous rencontrer, maire ou adjoints, il vous suffit de demander un rendez-vous à l'accueil de la mairie.

D'autres actions sont en cours de préparation. Il s'agit de concrétiser, dans les cinq prochaines années, la stratégie de rayonnement de notre beau village qui passe par un volontarisme affirmé sur la pérennisation du label des « Plus Beaux Villages de France », couplée à la valorisation touristique de nos atouts.

Dans ce domaine, nous savons pouvoir compter sur vous, commerçants, office de tourisme, associations et population, comme acteurs pleins d'allant, avec des idées innovantes et le sens de l'accueil. Les associations foisonnent de projets, nous sommes à leur écoute pour les accompagner, même modestement.

Mon équipe et moi-même vous remercions à nouveau pour votre confiance.

Nous vous souhaitons une excellente année 2015. Qu'elle vous apporte la santé, beaucoup de joie et de satisfaction à « Vivre Barfleur ensemble ».

Votre maire,  
Michel Mauger

### Dans ce numéro :

Réfection des voiries 2  
Rappel règles d'urbanisme

Qualité de vie en commun 3

Economies budgétaires 4  
Travaux de l'église  
Achat terrain

Animation culturelle 5  
Plan Local d'Urbanisme

Office de Tourisme 6

Associations 7

Stratégie municipale 8  
Un mot aux Amuseurs



## EHPAD du Val de Saire

Un an après la fusion de l'EHPAD du Chosel avec celui de La Goudalie à Saint-Vaast, pour créer l'EHPAD du Val de Saire, le nouvel établissement a pris son rythme de croisière. Sous la houlette de la directrice, Mme Gilbert, un projet d'extension et de remise aux normes est en cours de préparation. Il est question de monter la capacité globale à 114 lits, de ne conserver qu'une seule cuisine pour les deux sites et de créer une unité Alzheimer sur le site de Barfleur. Le maire de Saint-Vaast reprend la présidence de l'établissement en 2015 pour un an, le maire de Barfleur devenant vice-président avant une nouvelle alternance en 2016. Nous ne manquerons pas de vous informer de l'avancement de l'étude en cours. De par sa complexité et surtout son financement à assurer, ce projet ne verra pas le jour avant quelques années.

## Réfection des voiries

Depuis le début de notre mandat c'est-à-dire depuis le mois d'avril dernier nous n'avons pas chômé en matière de voirie et d'aménagements.

Je mesure l'importance pour nous tous de cette délégation car, les travaux de voirie sont à la fois une vitrine de Barfleur et un élément de qualité de vie pour les résidents que nous sommes.

C'est la raison pour laquelle, les travaux de voirie sont le fruit de plusieurs réflexions entre notre municipalité, l'entreprise de maîtrise d'œuvre, qui suit nos travaux et défends nos intérêts, et la commission d'urbanisme que j'ai l'honneur d'animer. Il s'agit dans quelques cas de répondre aux enjeux du futur pour Barfleur, je pense notamment au passage de la fibre qu'il faut, en lien avec Manche numérique, prévoir dans nos travaux quand cela est nécessaire.

Une première tranche de travaux de rénovation de chaussée et d'embellissement de la rue du Fort s'est déroulée avant la période estivale. Nous avons quelques contraintes, celle des vacances d'été en était une. En effet, cette tranche a donné lieu à quelques désagréments.

L'amélioration de la chaussée allant de l'angle de la maison Signac à la « Cache des Amoureux » redonnant sur le port ne s'est pas faite sans d'importants moyens. Le choix le plus approprié au sol est un béton désactivé avec un caniveau en pavé du Roy. Cet ensemble harmonieux avec des bancs disposés face à la mer, respecte ce lieu très fréquenté, tout en gardant son caractère intimiste.



La deuxième tranche de travaux de rénovation est celle de la Rue des Ecoles, très passante pour se rendre au camping mais aussi pour nos amis pêcheurs dont le centre de débarque est un lieu d'expédition très fréquenté, surtout par les poids lourds.

Tout d'abord, nous avons réalisé la réfection de la « voie privée » qui mène de la route de Gatteville à la rue des Ecoles. Ce qui permet de fermer à la circulation la rue pendant les travaux sans gêner la circulation des camions pour le centre de débarque, l'accès des clients du camping « La Blanche Nef » et des riverains.

« les travaux de voirie sont à la fois une vitrine de Barfleur et un élément de qualité de vie pour les résidents »

## Rappel des règles du code de l'urbanisme

Barfleur est un site inscrit, et l'église est elle aussi inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Il en découle des règles strictes à observer lorsque vous envisagez des travaux extérieurs sur votre propriété, même légers.

S'il s'agit de travaux comme par exemple le changement de portes ou fenêtres, la réfection d'une toiture, la pose

d'un « V-Lux », ... **la première chose à faire impérativement est de déposer à la mairie une déclaration préalable.**

Un premier avis sera émis par l'Architecte des Bâtiments de France, assorti ou non de prescriptions que vous devrez suivre scrupuleusement.

Ensuite, un arrêté, pris par le maire, vous sera

adressé, qui précisera si vous êtes autorisé ou non à réaliser vos travaux et sous quelles conditions (matériaux en particulier). Les prescriptions de l'ABF y sont reprises dans leur intégralité.

Nous observons depuis avril dernier que des propriétaires s'autorisent eux-mêmes à modifier leurs toitures ou façades sans passer par la déclaration préalable.

Cela constitue une infraction caractérisée au code de l'urbanisme.

**Le non-respect de ces règles oblige le maire à rédiger un procès-verbal d'infraction au code de l'urbanisme et à l'adresser au procureur de la république.**

Vous pouvez être condamné à une amende sévère et à remettre les lieux dans leur état initial. Le jeu n'en vaut pas la chandelle !

## Réfection des voiries (suite... et fin)

Ensuite en accord avec la police de l'eau, nous avons prévu l'élargissement du pont qui enjambe le cours du ruisseau du Colombier (la Canivière).

Un trottoir latéral permettant de garantir la sécurité des piétons est installé et le caniveau central en pavés du Roy est réalisé ainsi que des places de parking. Enfin, l'enrobé doit venir achever l'ensemble. Ainsi nous aurons, de la grande place au petit pont un aménagement de qualité sécurisé de façon à pouvoir faire cohabiter véhicules, piétons et vélos. Cette réalisation marque la fin de cette deuxième tranche de travaux entre 2014 et 2015.

En attendant le prochain grand chantier en 2016 que sera la réfection de la rue St Nicolas, de la rue Paul Placide ainsi que le passage Le Bel et les petits passages perpendiculaires donnant sur le quai Henri Chardon, nous avons fait procéder à une réfection temporaire de la chaussée.

Mais qu'allez-vous faire en 2015 me direz-vous ?

Eh bien, après avoir fait un appel à Maîtrise d'œuvre qui a donné lieu à la sélection d'un prestataire (Cabinet NIS), nous allons travailler les dossiers avec la DDTM (Direction des territoires et de la mer) et les Bâtiments de France.

Nous aurons à sélectionner les entreprises qui interviendront sur le site, choisir les matériaux et établir le plan de ce que sera la rue St Nicolas revisitée. Lors d'un prochain point je vous apporterai de plus amples informations.

Je souhaite ajouter que, nous sommes conscients des désagréments qu'occasionnent les travaux dans notre beau village et que, nous faisons le maximum pour vous éviter les nuisances.

Enfin, je souhaite vous adresser ainsi qu'à vos proches et ceux qui vous sont chers, une bonne année 2015.

Emmanuel Boscher-Tokarski,  
1er Adjoint

## Qualité de la vie en commun

La propreté de Barfleur a été identifiée dès notre campagne électorale comme un des enjeux majeurs de l'attractivité de Barfleur. Il s'agit d'un chantier permanent tout au long de la mandature.

Mais la qualité de vie ne se limite pas qu'à cet aspect. Sous la houlette de Henri Douchin, adjoint, nous sommes intervenus dans plusieurs domaines afin d'augmenter votre qualité de vie :

- le rétablissement du ramassage des déchets verts et des encombrants,
- la pose de bornes de voirie pour protéger les usagers des bancs publics près de l'Office de Tourisme,

- la modification du plan de stationnement avec les places minute et le parking de la capitainerie rendu aux voitures.



Ces premières actions, qui ne sont que des exemples, ont été aidées à mettre en œuvre et assurées par les employés municipaux.

- Des distributeurs de

sacs pour crottes de chien ont été installés aux « endroits stratégiques »,

- La rénovation de l'éclairage public sur le quai est entamée, à l'issue de laquelle les réverbères à deux grosses gamelles devraient disparaître. Ils seront remplacés par un éclairage à LED pour une meilleure esthétique et des économies d'énergie.

- Par ailleurs nous avons déplacé les containers de tri sélectif qui sont eux aussi très inesthétiques, pour les placer dans des endroits plus discrets et tout autant accessibles,

- Un abri bus a été déplacé sur demande de Manéo. Nous l'avons installé près de l'EHPAD du Chosel dans une po-

sition discrète.

- Le marché a été légèrement déplacé pour raisons de sécurité pompiers. Son nouvel emplacement donne lieu à quelques contestations qui nous l'espérons ne seront que temporaires.

- Un règlement intérieur des cimetières est en cours de rédaction afin qu'y règne la quiétude indispensable.

- Nous avons également fait un effort pour les illuminations de Noël, effort qui sera poursuivi et amplifié en 2015.

Nous restons à votre écoute pour améliorer la bonne organisation du village. Notre objectif est de le rendre plus attractif, plus propre, afin que chacun soit légitimement fier de son village...

## *Economies budgétaires*

Sur proposition du maire, le conseil municipal lui a fixé son indemnité de fonction à 75% du montant précédemment alloué à son prédécesseur. Cette mesure s'inscrit dans la réduction des frais de fonctionnement municipaux.

S'y ajoutent les décisions de ne nommer que deux adjoints au lieu de trois, et de ne conserver que deux employés communaux au lieu de trois. Un saisonnier viendra leur prêter main forte en saison estivale.

Tout cela permettra des économies précieuses dans un contexte budgétaire très difficile. Les dotations de l'Etat se réduisent très fortement chaque année et il est vital de conserver des marges de manœuvre pour nos investissements.

C'est grâce à elles que nous pourrions améliorer l'image de Barfleur pour obtenir d'ici à la fin de la mandature un village plus conforme à nos souhaits et, nous l'espérons, à l'image qui en est largement véhiculée par les médias.

## *Travaux de restauration de l'église*

Beaucoup a été fait dans ce domaine mais ce vaste chantier est très loin d'être terminé. Le conseil municipal a voté un investissement important (47.000 €, dont 14.000 € de subvention de la DRAC) pour étanchéifier la toiture du clocher. Une feuille de plomb va être posée afin de clore totalement le problème des infiltrations par le haut de l'édifice.

Par ailleurs, nous avons constaté que le réseau d'évacuation des eaux de pluie qui passe en souterrain au pied de l'église est défectueux à certains endroits. Cela crée des remontées d'humidité dans les murs qui se comportent comme des « buvards ». Afin de

pallier à ce problème les employés communaux ont refait certains regards et canalisations. Tout cela devrait assainir le bâtiment.

**Une feuille de plomb va être posée afin de clore totalement les infiltrations par le haut de l'édifice**

Un autre endroit qui va devoir être traité est la tribune de l'orgue. Il y a beaucoup d'humidité à cet endroit mais le diagnostic n'est pas clairement établi. On observe que le mur du grand portail d'entrée tend à se décoller du reste de

l'édifice. Des témoins indicateurs ont été posés de façon à bien comprendre quel est le mouvement et son ampleur.

L'église a dû être fermée au public quelques jours en novembre car des chutes de plâtre avaient été constatées à l'intérieur sous le clocher. Il a fallu faire intervenir une entreprise avec nacelle et échafaudage pour enlever l'oculus qui menaçait de tomber.

Enfin, les Amis de l'église, association présidée par Pascal Delamare, envisagent de prendre à leur charge la restauration des bancs autour du chœur (côté nord). Un dossier a été constitué pour demande de

subvention. Le Département a répondu positivement à hauteur de 13 000 €.

Il restera à appréhender la restauration de la Circatta qui devrait elle aussi être prise en charge par les Amis de l'église. Il s'agit là d'un très gros programme qui devra être mené avec le concours d'un architecte du patrimoine.



## *Achat d'une parcelle du jardin des Augustins*

Le conseil municipal a décidé de préempter l'achat d'une parcelle de terrain aménagée en jardin, cadastrée AB445. Cet achat concerne l'ancien « Jardin des Augustins » dont la commune possède déjà une partie. Il nous a semblé que la commune ne pouvait pas laisser passer cette opportunité de recréer ce jardin, et de le rendre public, pour des raisons patrimoniales et touristiques. De plus, cela permettra d'aménager un passage piétonnier pour relier la Rue de la Planque à la Rue saint-Thomas, à partir d'un futur parking que nous aimerions aménager près de la Rue de l'Abbaye. Le financement de l'opération a été assuré par les fonds issus de la vente de l'ancien « marché au cadran », devenu « La Poterie de Barfleur ».

## *Bibliothèque, Expositions, Animation culturelle*

L'équipe de la bibliothèque municipale travaille ardemment pour vous satisfaire. Toutes les nouveautés de la rentrée littéraire de cet automne sont à votre disposition.

Un partenariat a été établi avec l'école Marie-Madeleine POSTEL dont chaque classe nous a déjà rendu visite ; Ce trimestre, nous allons leur proposer un KAMISHIBAI (théâtre japonais) ; notre but étant d'amener à la lecture et à la bibliothèque les enfants et les jeunes.

En perspective nous allons réaliser un partena-

riat avec l'EHPAD en leur prêtant des livres enregistrés.

Nous préparons actuellement avec la « commission culture » les expositions de l'été avec un renouvellement des Artistes ; deux grandes expositions sont à l'ordre du jour : une de HUBAUT-LEBOUL et l'autre de CONAN ; ce dernier nous promettant une animation culturelle de 1<sup>er</sup> plan. D'autres artistes de grande qualité travaillant dans différents domaines tels que : la peinture à l'aiguille, le dessin, l'aquarelle, le raku, les colla-

ges rehaussés à l'aquarelle, les pastels gras, exposeront aussi leurs œuvres pour nous éblouir.

Concernant les manifestations culturelles, nous souhaitons que celles-ci soient mises en place en coordination avec toutes les associations de Barfleur afin d'avoir une synergie constructive ; ainsi pour la « fête de la moule ».

Nous étudions aussi avec l'O.T comment pérenniser l'exposition du « petit métier » qui a connu un franc succès (3800 entrées, voir page 6).



Un flash mob est envisagé, un concert de chant de « Femmes de Marins », une danse d'Américains sur le quai, comme il y a 2 ans ...

Musik en Saire devrait se produire les 11, 12 et 13 septembre prochain,

L'Association HAG' ARTISTES exposera en Avril

Comme vous pouvez le constater nous ne manquons pas d'idées dans ce beau village....

Marie-Joëlle ANDRE

## *Plan Local d'Urbanisme (PLU)*

L'enquête publique sur le projet de PLU vient de se terminer. Elle a constitué un beau moment de respiration démocratique...

Le commissaire-enquêteur a remis son rapport qui conclut à un avis favorable, moyennant certaines recommandations qui seront examinées avec le plus grand soin.

Notre PLU se veut un outil de développement économique et touristique qui s'appuie sur les points forts de Barfleur.

C'est un document d'orientation qui fixe des axes de développement et qui définit un zonage adapté à la vision d'avenir de notre village.

Dix points spécifiques ont été relevés par le Commissaire-Enquêteur, qui méritent des compléments d'information ou d'étude :

- 1/ La durée projetée du PLU (15 ans) semble au-delà de ce qui se fait habituellement
- 2/ La nature ambitieuse du projet en matière de logements
- 3/ Les aménagements portuaires
- 4/ La pêche et les lieux d'activité à terre
- 5/ Le tracé de voie de desserte de la jetée
- 6/ Le projet privé de construction en bordure Est du Port
- 7/ L'extension du cam-

ping Indiana

**Le PLU fixe des axes de développement et définit un zonage adapté à la vision d'avenir de notre village**

8/ La constructibilité d'une parcelle réputée être une zone humide le long de la RD 902

9/ Les liaisons douces insuffisamment détaillées

10/ L'endroit réservé pour un éventuel projet d'hôtel thalasso

Cette étape importante que constitue l'enquête

publique étant terminée, il s'agit de poursuivre les travaux avec le cabinet d'étude, les services de l'Etat et les communes partenaires, Gatteville et Montfarville.

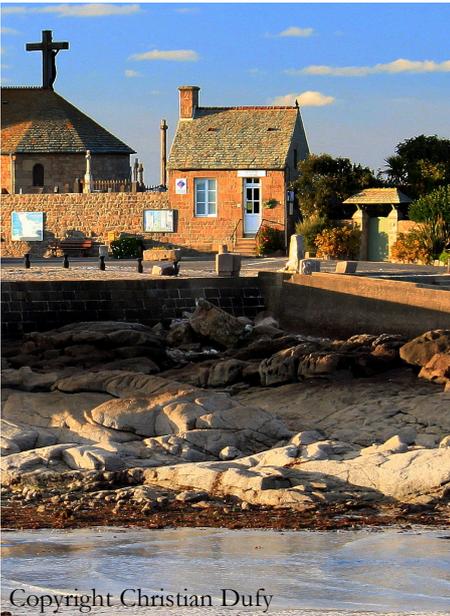
Ensuite, le conseil municipal sera saisi de certaines modifications à apporter dans l'intérêt général, des clarifications seront introduites pour répondre aux questions des citoyens, en particulier sur la cartographie qui semble poser quelques problèmes de compréhension.

Il ne restera ensuite qu'à « graver dans le marbre » notre PLU !

## *L'Office de Tourisme de Barfleur en 2014*

L'Office de tourisme de Barfleur pour petit qu'il soit n'en est pas moins très efficace.

Présidé par Laurent Clotteau, qui s'appuie sur deux collaboratrices professionnelles du tourisme, et une équipe de bénévoles très motivée, l'Office de Tourisme a connu une très belle année 2014.



Copyright Christian Dufy

Plusieurs animations ont été organisées, certaines à « but alimentaire » comme les videgreniers (avec d'excellentes retombées pour les commerces locaux), d'autres avec l'objectif de renforcer le rayonnement historique, culturel et touristique de Barfleur. Cet objectif a été largement atteint et

de plusieurs manières.

La stèle mémorielle qui narre le vécu de personnes locales lors du débarquement de juin 1944 a attiré beaucoup de monde. Cette idée s'est avérée un énorme succès, au point qu'il se pourrait qu'elle rempile une année de plus, puisqu'en 2015 la France

fêtera le 70e anniversaire... de l'armistice cette fois.

L'exposition qui s'est tenue dans le bâtiment qui abrite le « Crestey et Sauvè » a montré un important volet du patrimoine maritime local.

Outre le thème, très naturel à cet endroit, du sauvetage en mer qui attire nombre de visiteurs, cette exposition a permis de montrer une somme d'objets permettant d'appréhender en partie ce que fut la pêche côtière, également appelée « le petit métier ».

Plus de 3 800 personnes ont accepté de payer 2 euros pour visiter cette exposition.

C'est également sous l'égide de l'OT que le Village des Antiquaires a été organisé en août dernier. Cette manifestation est très prisée des professionnels antiquaires et brocanteurs, ainsi que du public. La nouvelle configuration des chapiteaux qui reprend le concept de village n'est pas étrangère à ce succès, ainsi que la gratuité de l'accès.

Sans vouloir déflorer le sujet des finances, dont le résultat sera annoncé lors de la prochaine assemblée générale, on peut d'ores et déjà dire que les comptes sont sains (certifiés par un expert-comptable).

L'OT délivre aussi des services aux loueurs qui en sont adhérents, informe les visiteurs (ou les locaux...) sur les activités à Barfleur et dans les environs. Un grand merci à toute l'équipe !

## *Quel avenir pour notre Office de Tourisme en 2015 et après ?*

La belle performance de l'Office de Tourisme ne doit pas occulter la difficulté à gérer une telle structure en faisant largement appel aux bénévoles. L'équipe dirigeante aimerait prendre un peu de recul afin de laisser d'autres bonnes volontés s'investir.

Considérant qu'en juillet 2016 la compétence tourisme sera obligatoirement exercée par la communauté de communes, la municipalité

a pris contact avec l'Office de tourisme de la Pointe de Saire (qui rassemble Quettehou, Réville et Saint-Vaast) pour discuter de la possibilité de rejoindre ces 3 communes.

L'idée était d'apprendre à travailler ensemble avant le grand saut communautaire.

Mais devant la mésentente qui règne actuellement dans cette association, (cf. articles de

presse) mais aussi en l'absence de certitudes sur sa situation financière qui n'est pas clairement connue, j'ai expliqué au président de l'OT Pointe de Saire que nous préférons continuer comme avant.

De son côté, Laurent Clotteau et son équipe explorent un second scénario qui consisterait à accroître le périmètre territorial de l'OT Barfleur en y intégrant des communes volontaires

du canton de Quettehou.

A ce jour, bien malin qui peut dire de quoi sera fait 2015 en matière de tourisme dans l'ex canton de Quettehou.

Il est en conséquence très prématuré de dire sous quelle forme va continuer l'Office de Tourisme de Barfleur.

Nous pouvons assurer que notre volonté de continuer le développement touristique reste intacte.

## Nos associations

Barfleur a la chance immense de compter plusieurs associations très actives. Les bénévoles de ces associations déploient énormément d'énergie pour atteindre le but qu'ils se sont fixé. Qu'ils soient tous ici remerciés car le rayonnement de Barfleur est largement dépendant de leur action.

**L'École de voile** remplit largement son contrat avec la voile scolaire, la voile de loisirs et la voile de compétition. Elle est entrée dans une démarche de rapprochement avec l'École de voile de Saint-Vaast, qui pourrait aboutir à une fusion des deux entités en 2015. Avant de cautionner la démarche, si intéressante soit-elle, la municipalité attend plus amples précisions.

**Les Amis de l'église** organisent le festival de musique classique, afin de collecter des fonds pour aider la municipalité à restaurer l'église (hors gros œuvre).

J'ai eu le plaisir de remettre pendant l'été la médaille de la ville de Barfleur à son président, Pascal Delamare, à l'occasion du 10e anniversaire de son festival de musique classique. Il réussit à s'associer le concours des plus grands talents.

Il y a là une réussite remarquable qui apporte une plus-value extraordinaire à Barfleur.

L'association **B'ART-FLEUR** fourmille de projets innovants qui ont redonné un coup de jeunesse à la notion d'animation.

Qui plus est, cette asso-

ciation met un point d'honneur à proposer des activités diverses tout au long de l'année. Sarah Leedam, qui en est la présidente, a su s'attacher le concours d'une belle équipe capable d'assurer des sujets aussi divers qu'un vide-jardin ou des cours de théâtre.

Le grand succès 2014 de cette association aura été l'évènement « Barfleur fait galerie » qui s'est déroulé en avril sur un week-end, où environ 70 artistes (dont des anglais venus de Lyme Regis notre ville jumelle du Dorset) ont investi une quarantaine de lieux d'exposition dont de nombreuses maisons privées ! Ce fut un énorme succès populaire !

Ces « grosses » asso-

ciations ne doivent pas occulter ce que font les autres avec brio tout en ayant des moyens plus modestes.

Par exemple, le **Club de plongée** qui réussit à maintenir cette activité avec un très haut niveau de qualité.

**Le CSB**, club de football local, fait de son côté des étincelles cette année avec des scores fleuves et ne quitte pas le haut du tableau de son groupe.

« Il y a dans ces associations une réussite remarquable qui apporte une plus-value extraordinaire à Barfleur »

**L'association BVT, « Barfleur, Voile & Tradition »** a une activité remarquable. Elle fait naviguer plusieurs vaquelottes aux abords de Barfleur, notamment le « Jour d'Espoir » qui est son navire amiral. Un projet de restauration d'un demi-bautier est à l'étude, il s'agit du « **Croix de Lorraine** » construit au chantier Bellot à Barfleur. Grâce à cette activité associative, l'identité de Barfleur comme port patrimonial est préservée voire largement renforcée.

**Le comité des fêtes** quant à lui travaille sur des animations plus traditionnelles telles la re traite aux flambeaux ou la fête foraine, avec une mention spéciale pour le salon du livre qui est un franc succès chaque dimanche de Pâques.

**La boule barfleuraise** accueille les passionnés de pétanque sur le terrain du Crako. Il est vrai que le lieu est un véritable enchantement.

**L'AUPB** qui rassemble des plaisanciers est un excellent interlocuteur de la municipalité pour

tout ce qui touche au port, et organise des concours de pêche.

Enfin, je souhaite aborder le sujet du **Comité de Jumelage** qui est assez préoccupant.

Le bilan du comité est positif avec de belles réalisations associant nos amis anglais, mais la récente assemblée générale a enregistré de nombreuses démissions au sein du conseil d'administration.

En cause, le fonctionnement interne qui ne convient pas à la plupart.

Parmi les vingt personnes encore adhérentes au comité, aucune n'a souhaité rejoindre le conseil d'administration au sein duquel restent les 3 membres élus par le conseil municipal, ainsi que la présidente et un membre du bureau.

Nous voulons croire que cette association saura très rapidement prendre les dispositions nécessaires pour remettre le comité de jumelage sur les bons rails, dans le strict respect des statuts votés à l'unanimité lors de sa création.

## Mairie de Barfleur

66, Rue Saint Thomas Becket  
50760 BARFLEUR

Téléphone : 02 33 23 43 00  
Télécopie : 02 33 23 43 09

Mail : [secretariat@mairiedebarfleur.fr](mailto:secretariat@mairiedebarfleur.fr)  
Site Internet : [www.barfleur.fr](http://www.barfleur.fr)



Copyright Dominique Lemonnier

### *Quelle est la stratégie de la municipalité ?*

Les actions décrites précédemment s'intègrent dans une stratégie d'ensemble de remise en état de notre village et de son développement économique, culturel et touristique.

La réfection de la voirie occupera notre temps pendant les trois premières années de la mandature. Outre ces travaux indispensables aux usagers que nous sommes, nous devons penser aux nouvelles normes d'accessibilité pour les handicapés sur tout l'espace public, voiries et trottoirs, ainsi que l'accessibilité aux bâtiments publics. De ce point de vue il y a énormément à faire pour que Barfleur soit totalement accessible, quelles que soient la nature et l'étendue du handicap.

L'abri de l'ancien canot de sauvetage « Crestey et Sauvé » a été acquis par la commune pour une somme modique. Il s'agit maintenant de l'utiliser dans une perspective de valorisation de cette extraordinaire aventure des sauveteurs en mer barfleuraux. C'est notre identité profonde et elle peut nous différencier de beaucoup d'autres villages côtiers. L'Office de Tourisme a montré la voie cet été en y organisant une exposition qui a eu un grand succès (3 800 entrées payantes ont été comptabilisées en 3 mois).

Nous voulons aussi valoriser à moyen terme l'écosystème remarquable constitué par les marais littoraux (La Masse et le Pré Saumâtre à La Bretonne). Il semble possible de créer un circuit de découverte de la faune et de la flore. Il est également possible de créer des jardins le long de la voie dite « voie privée ». Nous avons la chance d'avoir côte à côte la mer, un territoire urbain, une zone humide, une faune et une flore très intéressantes, le tout dans un mouchoir de poche ! A nous de valoriser intelligemment tout cela.

Ces actions poursuivent le même objectif : développer l'économie du territoire par le Tourisme. Une multitude d'autres actions seront nécessaires, plus modestes pour la plupart. Mais c'est bien notre stratégie que de faire de Barfleur un lieu d'exception, à l'identité affirmée, qui se démarque de la masse des villages qui n'ont rien à montrer. Les autres activités, telles que la pêche et le commerce local ne pourront que prospérer grâce aux retombées touristiques qui sont très loin d'être négligeables.

### *Je ne peux terminer ce bulletin sans évoquer « les Amuseurs »...*



Copyright Les Amuseurs

Je ne peux terminer ce bulletin sans évoquer l'ancien Mora devenu « Les Amuseurs ». Jan Madd et Chantal Saint-Jean, qui ont aménagé eux-mêmes ce lieu splendide, ont décidé de cesser leur activité. Ils auraient beaucoup aimé que le bâtiment devienne propriété communale. Je peux témoigner que nous aussi, les membres du conseil municipal, nous aurions aimé l'acquérir. Cela nous aurait apporté un bel outil culturel. Mais après avoir retourné le problème dans tous les sens, après avoir essayé d'intéresser la communauté de communes à l'affaire, le Département, et reçu de nombreux conseils « *sur cette opportunité à ne manquer sous aucun prétexte* », les « conseillers »

se gardant bien d'y consacrer le moindre euro, il a bien fallu se rendre à l'évidence : Barfleur a des moyens trop faibles pour faire face à l'achat et à la gestion de cette structure, tout en assumant la restauration indispensable du village. Le pragmatisme l'a emporté.

Je souhaite à Chantal et à Jan Madd de nouvelles aventures passionnantes. Ils seront toujours les bienvenus à Barfleur. Je les remercie sincèrement pour ce projet qu'ils ont tenu à concrétiser à Barfleur et pas ailleurs. J'espère que ce bâtiment concourra, encore et toujours, au développement de notre territoire.